

# STAGE

## FICHE D'INFORMATION – CAPa 1 SAPVER 2022-2023

---

Vous avez été contacté par un de nos élèves pour effectuer un stage dans votre établissement et nous vous remercions de l'accueil que vous lui avez réservé. Afin de faciliter les démarches administratives et d'établir une convention de stage, nous vous prions de bien vouloir renseigner cette fiche et de la remettre à l'élève. Pour votre information, veuillez trouver ci-joint des informations relatives au cheminement des documents administratifs liés au stage professionnel ainsi que des explications sur le déroulement de celui-ci.

### Elève :

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

### Périodes de stage (cocher la ou les période(s) concernée(s)) :

- **Du 14 au 25 novembre 2022**  (dont une 1<sup>ère</sup> semaine de "découverte" - services aux personnes, vente ou commerce)
- **Du 27 février au 10 mars 2023**  (services aux personnes)
- **Du 26 juin au 7 juillet 2023**  (commerce ou vente)

### Structure d'accueil :

Nom de la structure : \_\_\_\_\_

N° SIREN : \_\_\_\_\_

Groupe et N° contrat d'assurance : \_\_\_\_\_

Structure représentée par : \_\_\_\_\_ En qualité de : \_\_\_\_\_

Nom du maître de stage (qualité) : \_\_\_\_\_

Adresse de la structure : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Linda LANNAUD,  
Professeure principale

## **Cheminement des documents administratifs relatifs à ce stage :**

- 1.** Ce document est envoyé aux élèves et à leurs familles, avec le dossier d'inscription, début juillet 2022,
- 2.** Rencontre entre les élèves et les maîtres de stage et remise de ce document aux structures d'accueil par les élèves,
- 3.** Renseignement de ce document par les maîtres de stage qui le remettent aux élèves (si possible lors de l'entretien),
- 4.** Restitution de ce document par l'élève à la professeure principale chargée de l'organisation des stages, pour validation,
- 5.** Impression des conventions de stage par les services administratifs de l'EPLEFPA Lons le Saunier-Mancy (Mme ROINE),
- 6.** Distribution par la professeure principale aux élèves des conventions de stage pré remplies (en 5 exemplaires),
- 7.** Distribution des 5 conventions de stage aux maîtres de stage par les élèves pour signatures (élèves ou représentants légaux si mineurs, maîtres de stage et /ou tuteur de stage),
- 8.** Restitution des 5 conventions de stage signées à l'EPLEFPA Lons le Saunier - Mancy par l'intermédiaire des élèves à la professeure principale,
- 9.** Validation définitive de la professeure principale et accord signé du Proviseur de l'EPLEFPA Lons le Saunier – Mancy,
- 10.** Distribution d'un exemplaire des conventions de stage à l'élève, envoi d'1 exemplaire à la structure de stage, le dernier exemplaire étant conservé au lycée.